



**Conçu à partir**

du webinaire de la CPED du 16 octobre 2024



# **Encadrer les encadrants ? Les relations sexo- affectives entre doctorantes et directeurs de thèse**

Présentation issue de l'article :

Farah Deruelle, « Sortir avec sa doctorante, un cas limite  
des relations sexo-affectives au travail »,

Genre, sexualité & société

[En ligne], 31 | Printemps 2024, URL :

<http://journals.openedition.org/gss/8687>.

# SOMMAIRE

---

**03**

**Un faux tabou du monde académique**

**04**

**Mutations récentes du doctorat : des relations en voie de requalification**

**05**

**Méthodologie**

**07**

**La nature du problème posé**

**08**

**Questions**

# UN FAUX TABOU DU MONDE ACADÉMIQUE

Les relations intimes entre directeurs de thèse et doctorantes



**“Faire l'amour sur le bureau du professeur est un fantasme que véhicule l'université”**

---

- Ces couples de travail particuliers vont produire du malaise dans le collectif de travail. Les relations amoureuses ou sexuelles entre supérieurs hiérarchiques et subordonnés suscitent des jalousies, des méfiances, notamment par des collègues qui considèrent qu'il y a conflit d'intérêt, avancement de carrière par des voies illégitimes et donc en creux, promotion canapé. Le CLASCHES a notamment identifié dès 2014 le duo directeur/doctorante comme à risques, assimilé au harcèlement sexuel.
- Pour les universitaires, surtout hommes, qui tendent à avoir ce genre de pratiques, ils s'estiment le plus souvent contraints, censurés face aux excès de zèle d'un féminisme paternaliste qui tendrait à oublier que les étudiantes sont majeures. Donc dans la littérature pré-existante dans la sociologie, ils réclament leur droit à vivre un “vrai amour” en dépit des barrières d'âge (Rubin, 2010). Ces relations ont souvent été analysées dans la littérature par des parallèles ou des métaphores visant à les rapprocher des formes les plus illicites qui soient de la sexualité (pédophilie, pédocriminalité et inceste).
- Trois rapports de pouvoir (les rapports de hiérarchie ou de classe, les rapports d'âge et les rapports de sexe) vont définir ce type de relation au désavantage des femmes. Dans un même temps, ce type de relation est en fait très normatif puisque l'écart d'âge est pleinement constitutif du couple hétérosexuel, et une pratique courante qui avantage systématiquement les hommes dans les rencontres conjugales. Le monde académique lui-même légitime un script sexuel (Cardi et al., 2005). Faire l'amour sur le bureau du professeur est un fantasme que véhicule l'université depuis mai 68 au moins.

→ Des rapports de pouvoirs entrecroisés participent à définir ce type de relation, tantôt comme étant des déviances sexuelles, tantôt comme étant finalement des pratiques banales, et relativement normatives, inscrite dans dans l'hétérosexualité ordinaire.

---

# MUTATIONS RÉCENTES DU DOCTORAT : DES RELATIONS EN VOIE DE REQUALIFICATION

## La renaissance du CSI

- À une certaine époque, ce type de relation était plutôt fréquent et accepté dans les universités. Elles sont aujourd'hui en voie de requalification. La plupart des personnes interrogées sur le terrain condamne fermement ce type de relation et ferait en sorte que ça ne puisse pas arriver. Car le désir, dans la relation d'encadrement pédagogique ou doctoral, devait être éteint, réfréné. Ces dernières décennies, sous l'influence d'une prise de conscience de l'ampleur des violences sexuelles, il y a une mise à l'agenda progressive dans les politiques ministérielles de cette question des liens spécifiques entre doctorant·es et directeur·ices de thèse.
- Le principal exemple est la refondation du comité de suivi individuel prévu par l'arrêté ministériel du 26 août 2022. Il existait dans l'avant-projet l'instauration d'une soutenance de thèse à huis-clos qui a fait débat, et n'a finalement pas été retenue dans le projet final. Mais la grande avancée concrète dont se prévaut cette réforme est d'imposer différents membres de différents statuts, qu'ils et elles soient extérieur·es ou non à l'établissement, spécialistes ou non de l'objet de recherche. Dans le but de parvenir à désengager la relation d'encadrement doctoral, du face-à-face dual entre directeur·ice de thèse et doctorant·e. C'est une tentative ratée, puisque les directeurs de thèse, y compris ceux qui commettent des abus ou des agressions potentielles, ont aussi des réseaux en dehors de leur établissement de rattachement. Ce n'est finalement pas une instance qui permet véritablement d'exprimer des dysfonctionnements ni de prémunir un nombre de conflits d'intérêts.
- En parallèle, on assiste, à l'initiative des établissements, à l'implémentation de formations qui sont dédiées aux encadrant·es de thèse. Dans l'idée, il faudrait de plus en plus encadrer les encadrant·es. Mais ces formations sont souvent non coercitives, non contraignantes, et donc peinent à avoir un véritable impact aujourd'hui.

# Les réformes de fond de l'ESR

- Malgré tout, la présence de ces réformes témoigne aussi de cette mise en lumière du dysfonctionnement chronique dans la manière d'encadrer des thèses. D'un côté, on aide les acteurs qui tentent de mieux encadrer, et d'un autre, des réformes de fond de l'enseignement supérieur et la recherche depuis plusieurs décennies vont relativement aux antipodes d'un tel objectif. Notamment le fonctionnement croissant de la recherche par appels à projets. Cette projetarisation de la recherche va introduire un lien de subordination salariale, y compris entre directeur·ices de thèse et doctorant·es, ajouté au lien de subordination symbolique et pédagogique déjà existant.
- Il existe des rapports de dépendance et de redevabilité intergénérationnelles (Cardi et al., 2005) accrus par la mise en œuvre de la sélection. Sur le modèle : "J'accepte de te prendre en thèse, et tu es financé·e par mon projet de recherche, donc tu me dois une certaine forme de loyauté et d'obéissance". Le système de l'ESR, en dégradation chronique, permet ces VSS de plus en plus.
- On assiste à la judiciarisation progressive de la sphère académique : le droit disciplinaire est de plus en plus sollicité sur des affaires internes aux établissements. Émerge l'idée qu'il y aurait une déontologie à suivre. Une décision inédite du CNESER en 2023 : qu'il y ait eu viol ou non, sortir avec une étudiante porte atteinte aux règles déontologiques de la profession.

## MÉTHODOLOGIE

- Une enquête menée en 2020-2021 dans une délégation CNRS composée de 24 entretiens semi-directifs et de cinq mois d'ethnographie d'un service RH.
- 2 études de cas :
  - François, un cas typique. DR CNRS, 60-70 ans. Tombe amoureux de Maria, sa doctorante de 30 ans.
  - Delphine, un cas "limite" (Hamidi, 2012). Ancienne doctorante de Pedro, aujourd'hui DR CNR, 60-70 ans. Elle rencontre son compagnon alors qu'il dirige sa thèse.
- **Problématique : Sous quelles conditions le désir dans la relation d'encadrement est-il possible ?**
  - Lieu commun : il faudrait plutôt ne pas en parler, s'en désintéresser, du moment que ces relations sont légales et consenties. Il s'agit ici de dépasser le prisme de la légalité et du consentement pour voir quelle est la nature du problème fondamental que pose ce type de relation.

# François et Maria : un harcèlement sexuel apparent

Un cas typique de harcèlement sexuel au travail par un supérieur hiérarchique

- L'écart d'âge est important
- Une dégradation des conditions de travail de la doctorante
- Des mises en dette sexuelle : tout est prétexte à un chantage sexuel
- Une dépendance à la fois financière mais aussi administrative. Elle est étrangère, vient d'Amérique Latine. Son titre de séjour dépend de son contrat de recherche.
- "Je peux vous assurer qu'elle n'a pas été forcée !"

## Delphine et Peter : une relation a priori consentie

- Garder le secret jusqu'au recrutement : ne pas avoir de conflit d'intérêt.
  - Une ascension de carrière fulgurante (grâce au soutien de Peter) : Delphine bénéficie d'une socialisation académique accélérée, d'un accès aux réseaux professionnels masculins dont elle est initialement exclue et d'informations sur les possibilités d'avancement de carrière.
  - Ces bénéfices n'effacent pas le risque du discrédit scientifique. Elle est considérée comme son éternelle étudiante. Grandit l'envie de devenir indépendante, de s'émanciper de la tutelle scientifique de son mari. Malgré l'argument selon lequel les doctorantes sont majeures, elles restent d'éternelles mineures sur le plan académique, condamnées à rester dans l'ombre de leur mari chercheur qui a une carrière plus avancée par des effets d'âge et d'avantage de genre. C'est un effet souvent occulté du célèbre effet Matilda : épouser une collaboratrice reste une "possible stratégie pour neutraliser une concurrente sérieuse" (Rossiter, 2003)
  - Un risque d'atteinte à l'éthos de la science, aux règles d'impartialité qui régissent l'exercice du métier : parler de ses recherches à la maison le soir va complexifier la détermination claire de la propriété intellectuelle.
  - Delphine va régulièrement euphémiser les violences sexuelles qu'elle va rencontrer au cours de son parcours. Elle parle de "ceux qui tombaient amoureux" ou d'"hommes en manque affectif" : la quête de la romance universitaire, cache-sexe des violences sexuelles.
- Socialisation professionnelle à l'acclimatation aux violences sexuelles

# LA NATURE DU PROBLÈME POSÉ

Au-delà de l'illégalité et du non-consentement

La définition du harcèlement sexuel comme un délit peut nous amener à penser qu'il est une exception sur le lieu de travail plutôt que la norme (Dellinger et Williams, 2002). Le harcèlement sexuel n'est pas étanche à l'amour. Plutôt que de s'intéresser à la possibilité d'un désir mutuel et consenti dans la relation doctorale, s'avère-t-il souhaitable ?

- **L'enjeu de la déontologie** : Dès lors qu'un directeur de thèse entre en relation intime avec sa doctorante, on peut en conclure que l'encadrement n'est plus de même nature et qu'il peut compromettre le respect de certaines règles fondamentales de la profession (prémunition des conflits d'intérêt, favoritisme, etc.). Cette déontologie scientifique peine à considérer pleinement les enjeux de genre et de sexualité. On ne considère pas que harceler c'est mal encadrer ses étudiant·es ou doctorant·es.
- **L'enjeu du préjudice** : Quand bien même la relation est véritablement consentie, elle n'est pas exempte de retombées délétères sur les trajectoires féminines.

## La question de la censure de l'amour à l'université

L'amour n'est pas impossible dans la relation doctorale en soi, mais elle est compliquée. Peut-être pour ça, il vaut mieux s'en retirer. La littérature nous apprend que les couples directeur-doctorante au travail ont tendance à rompre le lien d'encadrement. C'est peut-être à cette condition de contrôle institutionnel que les relations consenties pourront échapper à leur interdiction formelle.

# QUESTIONS

---

**Concernant les mutations au sein de l'ESR et l'accroissement de la subordination doctorale pendant le doctorat, ne serait-ce pas un moyen de rendre la relation encadrant-encadré plus neutre et donc moins propice aux relations intimes ?**

S'aligner sur les standards de monde de travail classique peut cadrer un certain nombre de choses, sans doute. Encore faudrait-il que le droit du travail s'applique de manière totale à l'université. #Metoo nous montre aussi que le lien de subordination salariale n'évite pas cette problématique. Mais le fait qu'un directeur de thèse ait les mains sur les fonds, et non une structure extérieure, complexifie la situation.

**Peut-on se contenter d'une auto-discipline des protagonistes ?**

Ça ne suffit effectivement pas. Nous avons un certain nombre de lois qui garantissent la protection de la vie privée des salarié·es : il est interdit pour un employeur de s'immiscer dans les affaires personnelles de ses employé·es. Il est délicat de s'en remettre à autre chose qu'une bonne volonté des individus.

**En termes de prévention, quelles sont vos recommandations ?**

Le chantier qui me paraît primordial est de rendre un certain nombre de formations obligatoires. Pour l'instant, elles ne le sont pas pour les encadrant·es. Les chartes de doctorat existent, mais sont-elles lues et respectées ?

Nous sommes un des rares pays occidentaux à ne pas réguler ce type de relation. Dans beaucoup de campus suisses, britanniques, canadiens, états-uniens, il y a des interdictions formelles de sortir avec sa propre doctorante ou étudiante.

**Qu'en est-il des relations encadrantes-doctorant ?**

Ce qui rend ce type de relation invivable pour les femmes, c'est le cumul de discriminations : elles sont statutairement précaires (doctorantes), des femmes dans un rapport de pouvoir de genre, et dans un écart d'âge. On constate dans la littérature que quand ces rapports de pouvoir changent, c'est mieux géré. Par exemple avec des couples gais ou lesbiens, les rapports de pouvoir sont mieux discutés et répartis. Dans l'ensemble, les encadrantes ne couchent pas vraiment avec leurs doctorants ou étudiants, c'est une pratique quasi-exclusivement masculine. Les femmes savent que si elles mélangent un peu trop amour, sexualité et carrière, ça va leur retomber dessus de manière plus franche que pour les hommes.